

CAP EMPLOI 92 a pour vocation de favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

CAP EMPLOI 92 a développé une offre de service visant à permettre aux employeurs de recruter des collaborateurs compétents malgré leur situation de handicap.

CAP EMPLOI 92 est mandaté par l'Etat et est financé par l'AGEFIPH et le FIPHFP pour être l'interlocuteur privilégié des employeurs des Hauts-de Seine pour le recrutement de travailleurs handicapés.

CAP EMPLOI 92 intervient auprès des employeurs **publics et privés**, quelques soient leurs effectifs et leurs activités.

CAP EMPLOI 92 a pour mission :

- ↳ le conseil auprès des employeurs, et l'appui au recrutement de travailleurs handicapés orientés vers le milieu ordinaire de travail, .
- ↳ L'appui à la mobilisation par les employeurs des dispositifs, mesures et services spécifiques financés par l'Etat, l'AGEFIPH, et le FIPHFP.

Un objectif :

- ↳ favoriser l'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% de l'effectif global des établissements de plus de 20 salariés

Une loi pour qui ?

- Tous les établissements privés et publics, qui occupent 20 salariés et plus, sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
- Les personnes en situation de handicap disposant d'un j administratif en cours de validité justifiant de leur statut travailleur handicapé.

Quelles modalités de réponse ?

- ✓ L'emploi de salariés handicapés.
- ✓ La sous-traitance de travaux au secteur protégé : ESAT, EA.
- ✓ L'accueil de stagiaires et intérimaires bénéficiaires de la Loi.
- ✓ La signature avec l'Etat d'un accord spécifique
- ✓ Le versement d'une contribution annuelle volontaire à l'AGEFIPH ou FIPHFP.

CAP EMPLOI 92 assure l'interface entre les besoins de compétences des employeurs et les profils des travailleurs handicapés suivis.

CAP EMPLOI 92 a pour rôle :

- D'informer et de conseiller les employeurs sur les modalités de réponse à l'obligation d'emploi.
- De conseiller les entreprises pour l'élaboration et la mise en œuvre de recrutements de travailleurs handicapés.
- De recueillir des offres d'embauche et de les rapprocher des profils des travailleurs handicapés en suivi.
- De présenter des candidats dont les compétences et la situation de handicap sont en adéquation avec les postes proposés.
- D'apporter un soutien technique et un suivi après l'embauche.

SON OFFRE DE SERVICE

Son offre de service dédiée aux employeurs publics et privés, quelque soient leurs effectifs et leurs activités, pour les conseiller et les aider à recruter des personnes handicapées.

SA CANDIDATHEQUE

L'équipe CAP EMPLOI 92 gère une Candidathèque de CV des usagers en phase de recherche d'emploi qu'elle accompagne :

- elle étudie les offres d'emploi confiées par des employeurs,
- -elle les rapproche les profils et CV
- elle propose les candidatures en adéquation aux employeurs.

DES MESURES INCITATIVES ET DES MESURES D'ADAPTATION

Le Pôle emploi, l'AGEFIPH et le FIPHFP mettent à disposition des CAP EMPLOI, un panel de mesures incitatives* et/ou d'adaptation* permettant aux employeurs de mener à bien leurs recrutements de collaborateurs reconnus handicapés.

*Sous réserve des critères d'éligibilité de la personne handicapée et/ou de l'employeur.

OU S'ADRESSER ?

Site Internet :

<http://www.capemploi.com>

Pôle employeurs

CAP EMPLOI 92

63, avenue Gabriel Péri

92600 ASNIERES

☎ 01 41 11 28 60

contact-employeur@capemploi92.org

Accueil des personnes handicapées

CAP EMPLOI 92 -Antenne Sud 92

27 bis rue Louis Rolland

92120 MONTROUGE

☎ 01 42 53 76 76

accueil-montrouge@capemploi92.org

CAP EMPLOI 92 -Antenne Centre 92

63 avenue Georges Clémenceau - MEF -

92000 NANTERRE

☎ 01 46 49 86 30

accueil-nanterre@capemploi92.org

CAP EMPLOI 92 -Antenne Nord 92

63 avenue Gabriel Péri

92600 ASNIERES

☎ 01 41 11 28 60

accueil-asnieres@capemploi92.org

FAVORISER L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES



*Une offre de service
à destination
des employeurs publics et privés
à la recherche
de compétences et d'emploi
de travailleurs handicapés.*

Les missions CAP EMPLOI sont agréées par l'Etat et financées par l'AGEFIPH et le FIPHFP.

Les CAP EMPLOI signent une convention de co-traitance avec le Pôle emploi et sont associés à sa mission de service public.

Le CAP EMPLOI des Hauts-de-Seine est porté par l'association :



*Union pour l'Insertion et la Réinsertion
professionnelle des personnes Handicapées*

Site Internet :

<http://www.unirh92.com>